



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 27 août 2010

N° 372

Politique

80 % des parlementaires sont des « cumulards » Guy Carcassonne : une « absurde exception française »

Selon *Le Monde* du 4 mai 2010, à l'Assemblée nationale, sur 577 députés, on compte 264 maires, 18 présidents de Conseil général et **7 présidents de Conseil régional. Seuls 87 députés n'exercent aucun mandat local.** La situation est similaire au Sénat où seuls 96 parlementaires n'exercent aucun mandat local (sur 343 sénateurs). Pour Guy Carcassonne, professeur de droit public, constitutionnaliste réputé, le cumul des mandats est « *une plaie* » qu'il faut cautériser, et il est possible de « *le faire intelligemment* ».



Pour Guy Carcassonne, le cumul des mandats pose les problèmes suivants :

1. On ne peut servir convenablement deux maîtres : la nation et les collectivités territoriales. Selon lui, on penchera d'un côté, au détriment de l'autre. En outre, l'activité parlementaire est « *une occupation qui est bien digne d'un plein-temps* », et « *ne pas l'admettre est intrinsèquement choquant* ».
2. Le cumul des mandats est un facteur d'absentéisme.
3. Le cumul pouvait se comprendre dans la France centralisée de jadis, en mettant du liant entre le centre et la périphérie, mais il n'a plus de sens aujourd'hui : « *On peut contacter un bureau ministériel sans pigeon voyageur ou nuits passées dans un train à vapeur* ».
4. Ce cumul, ajoute Guy Carcassonne, est un « *désastre politique* » : selon lui, « *il bloque le renouvellement et la diversité d'un corps électif que menacent le vieillissement, l'homogénéité et, avec eux, la sclérose* ». Les situations de cumul, en effet, ce sont autant de mandats « *fermés aux femmes, aux jeunes, à la diversité* ». Pire, la tendance serait « *assez naturelle qui conduit chaque élu à se méfier de tout nouveau venu de son propre parti, surtout s'il semble prometteur* »...

On oppose toutes sortes d'arguments

Comment, en France, en est-on arrivé là ? Tout d'abord, de par leur vote, on peut toujours rendre les électeurs premiers responsables du cumul. Mais leur laisse-t-on un choix véritable ?

On dit aussi que le cumul permet aux parlementaires d'être plus en contact avec le terrain et ses réalités. Guy Carcassonne balaie cet argument : « *Nul besoin d'un mandat local pour rester proche des électeurs, en ressentir l'état d'esprit et les besoins* ».

Par ailleurs, le cumul autoriserait l'acquisition d'une plus grande expérience. Mais comme autrefois, « *carrières locale et nationale peuvent se succéder, non se confondre ou se superposer* ».

Enfin, le mandat parlementaire permettrait d'obtenir plus pour la collectivité qu'on dirige... Ce que Guy Carcassonne trouve « *à la fois douteux et doublement honteux* ». D'une part, explique-t-il, cela place la fonction nationale au service exclusif de la fonction locale ; d'autre part, cela créerait, si cela se vérifiait, « *une iniquité injustifiable au détriment des collectivités dont le premier responsable n'est pas parlementaire* »...

Dès lors, faudrait-il s'attaquer au cumul en interdisant l'exercice d'une fonction exécutive locale ? Par exemple, on ne pourrait plus être député et maire, mais il y aurait la possibilité d'être député et conseiller municipal... Guy Carcassonne préfère une « *prohibition plus radicale* », pour éviter ainsi « *la pratique du contournement par lequel un parlementaire confierait la municipalité à un prête-nom, tout en continuant à agir comme son véritable patron* ».

(Suite page 2)

« Cautériser la plaie »

Pour Guy Carcassonne, la solution ne peut venir que de la loi : « *Le cumul, aussi longtemps qu'il n'est pas juridiquement interdit, est politiquement obligatoire* ». Le professeur de droit public explique qu'on trouvera autrement toujours de bonnes raisons pour cumuler des mandats : ne pas perdre une élection pour un parti, « *renforcer une position menacée* »...

Bref, il est illusoire de penser qu'un seul parti puisse « *donner le bon exemple, en escomptant sa contagion* ». Comme le souligne Guy Carcassonne, « *l'avantage concurrentiel qu'il pourrait tirer de sa vertu ne pèserait guère au regard du handicap électoral qu'il s'infligerait à lui-même. Pis ! Le dommage qui en résulterait dissuaderait définitivement les autres de le suivre dans cette voie* »...

Il reste donc à « *trancher définitivement la relation incestueuse qu'ont entre elles les carrières nationale et locale* ». Ce qui passe par la loi. Guy Carcassonne entre alors dans des questions techniques, ce qui l'amène à envisager une interdiction qui ne s'étendrait pas aux sénateurs. Puisque le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales, il n'est, de fait, pas indécent qu'il soit largement composé d'élus locaux. En outre, cela pourrait utilement occasionner des transferts, « *pour le plus grand bénéfice de tous* », de l'Assemblée nationale vers le Sénat...

Sans doute faut-il attendre 2012 (élection présidentielle) pour que le débat soit véritablement ouvert. Dans tous les cas, insiste Guy Carcassonne, il restera à régler « *cette autre loufoquerie par laquelle on voit des ministres exercer des responsabilités locales* »...

Société

La France est sur le podium

La France est sur la troisième marche du podium, juste après les États-Unis et la Chine. Elle devance le Royaume-Uni, la Russie, le Japon, l'Allemagne...

Mais de quoi parle-t-on ? Des dépenses militaires bien entendu ! Selon l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (Sipri), en 2009, les dépenses militaires en France se sont élevées à 63,9 milliards de dollars. Par habitant, on dépense 1 026 dollars. Au demeurant, les États-Unis arrivent en tête avec 661 milliards de dollars en dépenses militaires et 2 100 dollars par habitant...

Source : dossier « Planète en guerres », *Le Monde Dossiers & Documents*, n° 399 de juillet-août 2010.

À vos agendas

Le 25 septembre, à Laval : un bilan des aides internationales

Le samedi 25 septembre, de 13 h 45 à 16 h 30, au FJT de la Meslerie/Résidence François-Peslier, 19 rue Émile-Sinoir, à Laval, la Coordination des associations de solidarité internationale (CASI 53) organise une conférence-débat avec Philippe Barrieu, professeur d'économie à Laval, sur le thème : « **50 années d'aides internationales, pour quels résultats ?** »

L'an 2010 marque les cinquante années d'indépendance politique des anciennes colonies françaises. Les nouveaux États ont bénéficié d'« aides internationales » diverses provenant de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne, de la France, etc. Quels montants, quelles durées, quelles conditionnalités à ces aides ? À qui et à quoi ces aides ont-elles servi ? En quoi ont-elles contribué au développement des nations destinataires ?

Entrée libre (participation aux frais).

Du 2 au 9 octobre : Festival de la prévention

Du 2 au 9 octobre 2010, en Mayenne, se déroulera la 4^e édition du Festival de la prévention, cette année sur le thème de la culture et de la santé. L'objectif de ce festival est de « *sensibiliser à la santé et à la prévention* », mais c'est « *aussi un événement qui fédère les acteurs de la santé, qu'ils soient professionnels, institutionnels ou bénévoles* ». Plus de trente manifestations (gratuites) sont au programme, dans douze villes du département. Le programme complet est disponible sur le site : www.festivalprevention53.com

Le CÉAS de la Mayenne apportera sa contribution à deux reprises :

- **Le lundi 4 octobre, de 14 h à 15 h, à l'Espace Jacques-Brel, à Saint-Fort, conférence sur le « paysage démographique de la Mayenne »** (axée sur les personnes âgées), en amont d'une intervention de Jean Arthuis, président du Conseil général, sur « les réponses politiques et des collectivités aux besoins de la personne âgée ».
- **Le vendredi 8 octobre, de 9 h à 12 h, à la Maison de la prévention, à Laval, animation d'un atelier sur le thème : « Croyances et santé (médecines parallèles, croyances aidantes pour la santé) ».** Inscription obligatoire auprès de l'ANPAA (tél. 02 43 49 21 41).



« *Au rythme actuel, il faudrait attendre 2037 pour que l'Assemblée [nationale] soit paritaire... La loi est en effet assez hypocrite : elle permet aux partis de laisser aux femmes les circonscriptions ingagnables et de payer des amendes limitées plutôt que d'en respecter l'esprit. Résultat : la France supporte très mal les comparaisons internationales : pour la place des femmes dans les équivalents de notre Assemblée nationale, l'Hexagone se situe à la 65^e place sur 138, aux côtés du Soudan* ».

Louis Maurin, « La parité est encore loin », *Alternatives économiques* n° 292 de juin 2010.